

COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2009

Délégués	66	En exercice	66	
Présents	11	Pouvoir	0	Suffrages exprimés 11

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 10 juin 2009, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 16 juin 2009 à la suite de la convocation adressée le 11 juin 2009.

PRESENTS

ARNAUD Emile - BROSSE Karine - CROS Pierre - FLUCHAIRE Alain - FOUREZON André - JOUVE André - KARBOWY Isabelle - MAÇON Robert - MARI JON Gérard - MICHELAS Jean - PEYRET Joël

ABSENTS non REPRESENTES

AUFFEUVRE Eric - BACQUELOT Anne-Laure - BARRES Gilles - BLANCHIN André - BOURDELY Robert - CADET André - CARVALHO Avelino - CASTERMANT Tony - CHAMBLARD Chantal - CHANAL Emile - CHARRE Didier - CHAUSSINAND Didier - CHAUVY Alain - CHAVEYRIAT Sylvie - COULOMB Michel - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - DEBARD Marie-Rose - DORNE Thierry - ETTWILLER Catherine - FAURE Catherine - FERRIER Claude - FISCHER Sabine - FOURCHAUD Gérard - HELMSTETTER Ernest - HERRERO Jean - IMBERT Sandrine - JACQUOT Jacqueline - JOUANARD Sébastien - JOURDAN Yannick - JULIEN René - LAUTROU Lucile - LEGROUX Catherine - LOUIS Marie-Thérèse - MARION Bruno - MARTIN Claude - MOISSON Bernard - MOULIN Michel - PLANTIER Jean-Luc - QUNICY Franck - REYNE Jacky - ROCHETTE Bernard - ROSTAIND Françoise - SABY Christophe - SANIEL Gérard - SELIC Nelly - SOULAGEON Pierrette - TACONNET Robert - TALLARON René - TERRAS Marie-Noëlle - TERRAS Véronique - VERUEGA Cécile - VIALLE Lucien - VIGNAL Jérôme - VOLLE Marcel - WOJCIESZKO Raymonde

PRESENTS ES-QUALITE

François PONCE - Séverine CHABAL

SECRETAIRE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 14h30. Il rappelle que lors de la réunion du mercredi 10 juin 2009, seulement 33 délégués étaient présents. Le quorum (34 présents) n'ayant pas été atteint, le Comité Syndical ne pouvait pas délibérer valablement. En conséquence et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette séance a été renvoyée à ce jour mardi 16 juin 2009 et elle pourra donc délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

1. VALIDATION DU TAUX DE LA TEOM

Monsieur le Président explique que depuis le 01 janvier 2005 nous devons voter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004). Mais, ne connaissant pas les bases d'imposition, lors de la dernière réunion en date du 05 février 2009, le Comité Syndical avait fixé uniquement le produit attendu.

Ayant reçu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles en Avril 2009, le Comité Syndical doit fixer le taux de la TEOM, à savoir :

$$\frac{1\,341\,591.91 \text{ € (le produit attendu de la TEOM + la participation de la Communauté de Communes des Boutières et du Pays de Lamastre)}}{9\,097\,615 \text{ (valeur locative des communes adhérentes et Communauté de Commune des Boutières 2006)}} = 14.75\%$$

Monsieur le Président rappelle le taux de TEOM pour l'année 2008 : 14.59%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le taux de TEOM 2009 : 14.75%.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales et au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le SICTOMSED a établi son rapport annuel d'activité pour l'année 2008 (Annexe 1).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rapport d'activité 2008

3. CLE DE REPARTITION - REMORQUE

Afin de répartir les opérations entre le Budget Général et le Budget Annexe, le Comité Syndical sera appelé à délibérer pour affecter une clé de répartition à la nouvelle remorque immatriculée AA-976-RT :

	Budget Général	Budget Annexe
Remorque : AA-976-RT	95.83%	4.17%

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve:

- La création de la clé de répartition pour la remorque immatriculée AA-976-RT

4. POUR INFORMATION

❖ Déchetterie de Vernoux-en-Vivaraïs

Monsieur le Président rappelle que suite aux problèmes rencontrés avec l'ETS GERLAND concernant les travaux de la déchetterie de Vernoux-en-Vivaraïs, une expertise a eu lieu le vendredi 21 novembre 2008.

Monsieur le Président expose les conclusions du rapport d'expertise définitif reçu en avril 2009 (détail en annexe 2) et rajoute que cette expertise sera transmise au Tribunal Administratif de Lyon en complément de la requête en référé expertise déposée en février 2008.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 15h30

Le

Le secrétaire de séance,
André FOUREZON

Le Président du SICTOMSED,
Pierre CROS